

BADGES EN DÉCHETTERIES

A partir du
1^{er} janvier
2018

A partir du 1^{er} janvier 2018, un badge sera obligatoire pour accéder aux déchetteries de Charmeil, Seuillet-St Germain des Fossés, St Yorre et Cusset, cette dernière étant gérée par Vichy Communauté.

QUI EST CONCERNÉ ?

Particuliers, professionnels et collectivités devront être en possession de leur badge dès le 1^{er} janvier 2018.

Pour les particuliers, chaque foyer se verra remettre un badge et, concernant les professionnels et collectivités, le SICTOM Sud-Allier délivrera un badge par véhicule.

COMMENT OBTENIR SON BADGE ?



Vous pouvez demander votre badge d'accès directement en vous connectant sur le portail internet : www.acces-dechetterie-sictom.horanet.com

Vous serez invités à compléter un formulaire et à scanner les documents à fournir selon votre catégorie d'utilisateur. Votre inscription sera ensuite validée par le SICTOM Sud-Allier et un compte usager sera créé à votre nom.

OU



Vous pouvez obtenir votre badge en complétant le **bulletin d'adhésion** reçu dans votre boîte aux lettres ou remis par le gardien de déchetterie.

Ce bulletin est à renvoyer au SICTOM Sud-Allier, accompagné des justificatifs demandés, à l'adresse suivante : **SICTOM Sud-Allier - 10 rue des Bouillots - 03500 BAYET**

Dans les deux cas, votre badge d'accès vous sera adressé par voie postale.



FONCTIONNEMENT DES BADGES

Le SICTOM Sud-Allier et Vichy Communauté ont souhaité doter les déchetteries de Charmeil, Cusset, Seuillet-St Germain des Fossés et St Yorre de barrières automatiques dont l'ouverture est conditionnée à la présentation d'un badge d'accès.

Cette évolution vise à répondre à plusieurs objectifs :

- Réguler les flux sur la plateforme pour éviter les embouteillages ;
- Connaître plus précisément l'origine des apports effectués dans ces déchetteries ;
- Distinguer les particuliers des professionnels, ces derniers seront en effet équipés d'un badge spécifique permettant de mesurer plus précisément leurs apports et optimiser ainsi la facturation avec la mise en place d'une gestion informatisée.

Ces badges vont alors permettre aux deux collectivités d'obtenir des données essentielles sur le fonctionnement de leurs déchetteries : qualité, type et tonnage des produits déposés afin d'optimiser le service et de maîtriser les coûts de fonctionnement.

Pour tout renseignement,
contactez le SICTOM Sud-Allier

 **N° Vert 0 800 831 628**

Rejoignez-nous sur notre site :
www.sictomsudallier.fr - Et sur Facebook